

Image not found or type unknown



Demande de loyer depuis deces proprietaire

Par **fredg56**, le **13/12/2007** à **19:16**

Bonjour,rnrnrnJ'occupe actuellement à titre gratuit un logement (dont nous comptons faire l'acquisition) qui appartenait à la grand mère de mon amie, or celle-ci est décédée en juin 2007, le père de mon amie et ses deux cousins (leur mère étant décédée depuis plusieurs années)sont les héritiers. Le père de ces cousins en question réclame 50% du loyer depuis le décès de la grand mère à aujourd'hui (sorte de pro rata) or il n'y a aucun loyer. Ma question est la suivante: peut-il légalement réclamer quelque chose?rnrnrnCordialement.